

Littérature, l'homme noir et les droits de l'homme au Siècle des lumières

Y. E. A. AMELA

Université du Bénin, Lomé (Togo).

Introduction

Au XVIII^e siècle, « les philosophes » prennent en compte l'analyse du passé pour en modifier profondément le sens idéologique ; ils posent en même temps la première pierre de l'édification d'une société moderne fondée sur les droits de l'homme.

Au siècle suivant cependant, la question toute simple : « Le Noir est-il un homme ? » attendait toujours une réponse définitive et absolue. Mais à bien évaluer les

contributions historiques des différents courants de pensée, on doit en convenir, l'apport du Siècle des lumières à l'abolition de l'esclavage de l'homme noir a été considérable.

L'imagologie, ce secteur de la littérature comparée qui analyse les processus de mythification et la formation des stéréotypes, a tenté de démonter ce mécanisme réducteur de l'homme africain dans la civilisation occidentale¹.

Archéologie du mythe

En réalité, c'est le 18 février 1416 qu'Henri le Navigateur aborde aux côtes africaines, *terra incognita*, oubliée depuis le Moyen Âge². Mais cette redécouverte va permettre le développement, avec une curieuse vigueur, d'une véritable théologie de la colonisation dont les théoriciens les plus remarquables sont Sépulvéda, Barthélémy de Las Casas, De Victoria³.

L'Afrique devenait alors la réserve « d'un grand nombre de marchandises » et l'objet d'une double mission, le commerce et l'évangélisation. En 1452, le pape Nicolas V donnera aux Occidentaux :

« la faculté d'attaquer, de conquérir et de soumettre les Sarrasins, païens et autres infidèles, ennemis du Christ ; de s'emparer de leurs territoires et de leurs biens, de soumettre leurs personnes en perpétuelle servitude »⁴.

Les bulles et décrets pontificaux seront à l'origine de tout un fonds littéraire traitant du thème de l'intégration du monde noir à l'Occident. Au sujet de l'asservissement des Négro-africains, ZURARA écrit :

« Si leurs corps étaient réduits en esclavage, cette disgrâce était peu de chose en comparaison du bonheur de leurs âmes qui accéderaient ainsi éternellement à la véritable libération »⁵.

Les commentaires chrétiens ont créé, à partir de ces textes, des mythes négateurs sur l'Afrique et les Noirs. Mais c'est véritablement à partir de la Renaissance qu'on a entrepris la manipulation légitimatrice des textes bibliques. Il y eut la confusion, soigneusement entretenue, entre Cham et son fils Canaan le maudit, et l'ancien vocable Kémi (noir, en égyptien) pour désigner la Nubie, l'Ethiopie, l'Égypte, la Libye, la Haute Arabie, tous ces territoires effectivement dominés par l'Égypte ; cet amalgame a fondé le mythe de la malédiction de Cham. Bien que ce soit Canaan, le fils, qui ait été maudit selon la Genèse⁶, le glissement de Canaan à Cham devint définitif. De bonne foi, on pouvait réduire les nègres en esclavage ; le recours à l'anathème sécurisait les consciences : la condition faite aux Noirs par les nations chrétiennes serait dans l'ordre de la nature et selon le dessein de Dieu.

¹ Y. E. A. Amela. « Négrophilie dans la poésie française, négrophobie dans la prose française », *L'Afrique littéraire* n° 58, 1983, p. 90 sq.

– *L'Afrique comme thème poétique dans la littérature française du XIX^e s.* V. Hugo, Nerval, Baudelaire, Rimbaud. Thèse de Doctorat d'État, université de Paris XII, 1987.

– « Images du Noir dans la littérature occidentale. Quelques grands auteurs », *Notre librairie*, n° 90, oct.-déc. 1987 p. 40-47.

² Zurara. *Chronique de Guinée*, traduction française de Léon Bourdon et Roger Ricard, mémoire de l'IFAN, 60, 1960, p.60-168.

³ Y. V. Ducatillon. « Théologie de la colonisation », *Revue de l'Action populaire*, 9 juillet 1955, p. 760.

⁴ Charles de Witte. « Les bulles pontificales et l'expansion portugaise au XV^e siècle », *Revue d'histoire ecclésiastique*, p. 425.

⁵ Zurara, op. cit. p. 87.

⁶ Gn. 9 18-28, Tr de la B. J., 1974.

Les partisans de la traite ont abondamment utilisé cet argument. Même le mouvement négrophile, louable à certains égards, est soutenu par des sentiments implicites de l'infériorité des Noirs. En fait, l'opinion que les Noirs descendaient de Cham le maudit semblait si avérée que ces mouvements « humanitaristes » luttèrent, non pas contre les préjugés, mais avec commisération, contre ses conséquences, c'est-à-dire, l'esclavage.

En 1873, par exemple, et encore à cette date, par l'intermédiaire de la Sacrée congrégation des indulgences, Pie IX écrivait une prière indulgenciée pour la conversion et le salut des Noirs d'Afrique, assis, disait-il, dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, « *ut Deus omnipotens auferat maledictionem Cham a cordibus eorum detque benedictionem...* », (afin que Dieu Tout-Puissant ôte la malédiction de Cham de leur cœur et leur accorde sa bénédiction...).

Ce sont là autant de préjugés et d'opinions irrationnels que les philosophes du Siècle des lumières avaient décidé de combattre au nom de la raison. La littérature « philosophique » examine donc systématiquement tous les problèmes politiques, sociaux et religieux qui seront passés au crible de l'esprit scientifique comprenant trois instruments de méthode et de recherche ; le premier est la raison, telle que Descartes l'a définie, l'outil le plus sûr ouvrant la voie vers la vérité. Le rationalisme cartésien est le seul instrument capable de détruire la métaphysique, le mensonge, l'immobilisme, la tradition et la routine. Les deux autres instruments, la méthode expérimentale et l'esprit encyclopédique dérivent en fait du premier.

Dans l'ensemble, le Siècle des lumières considère que l'absolutisme et l'obscurantisme constituent des obstacles à la transformation de l'esprit humain. Ce qu'on appelait alors l'éminente dignité de la personne humaine était en réalité un principe vague et insuffisant que la raison devait traduire en exigence de « droits humains », expression adéquate pour traduire l'égalité naturelle entre les hommes.

La tradition et les préjugés devront donc être combattus pour l'institution d'un principe nouveau, la tolérance. Raison et tolérance deviennent alors les mots d'ordre d'une nouvelle croisade. La philosophie du Siècle des lumières postule que l'homme doit être libéré des contraintes qui pèsent sur lui. C'est au nom de ces

principes immanents, liberté, égalité et fraternité que la traite négrière et l'esclavage seront condamnés et abolis. La Révolution fera de ces concepts un dogme.

La polémique

Malheureusement, il faut le reconnaître, l'anti-esclavagisme du XVIII^e siècle ne modifiera pas l'image péjorative que l'opinion se fait du Noir. Mais les idées sont désormais à l'œuvre et la philosophie des Lumières a enclenché une évolution irréversible. Reléguant à l'arrière-plan le souci d'art et d'esthétique pure, la littérature devient polémique et donc politique ; elle marque son renouvellement par sa volonté d'étendre définitivement le champ des libertés, par sa propre transformation, en un instrument privilégié aux mains d'« intellectuels » qui ont fait de l'agitation une profession.

Les enseignements de cette philosophie des Lumières, répandus notamment par les magistères de Locke et de Montesquieu, exercèrent une influence déterminante sur les sages qui allaient rédiger à Philadelphie, en 1787, la Constitution américaine.

Partant, non des principes métaphysiques comme ses prédécesseurs Platon et Bossuet, mais de l'expérience, « je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés, mais de la nature des choses », Montesquieu présente une analyse systématique de toutes les formes de gouvernements, des conditions dans lesquelles ils se créent, des principes sur lesquels ils reposent. Il établit qu'il doit y avoir dans un État bien réglé trois pouvoirs distincts et indépendants les uns des autres ; c'est la garantie indispensable de la liberté.

Cette répartition des pouvoirs trouve son application dans la Déclaration des droits de l'homme qui stipule :

- Art. 14. Les représentants du peuple...
- Art. 15. Toute société dans laquelle la garantie des lois n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs, n'a pas de Constitution.

On sait que la démocratie se réfère avant tout à cet héritage. Aux XVI^e et XVII^e siècles, la littérature française est pratiquement muette sur le problème des Noirs. Mais il n'en sera plus de même au siècle suivant : des travaux remarquables, aussi bien en France qu'en Angleterre, l'ont montré à suffisance⁷.

⁷ – Russel Parson Jameson. *Montesquieu et l'esclavage. Étude sur les origines de l'opinion anti-esclavagiste en France au XVIII^e siècle*, Hachette, 1911.
– Edward D. Seeber. *Anti-Slavery opinion in France during the second half of Eighteenth Century*, Les Belles lettres, 1937.

Dès le début de la période philosophique, penseurs et écrivains prennent ouvertement position sur la question de l'esclavage jusqu'à la signature, en 1848, du Décret d'émancipation des Noirs⁸. Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Diderot, Condorcet, Buffon, Bernadin de Saint-Pierre, dans leur ensemble, ont contribué à l'émergence d'une littérature qu'on peut qualifier d'« humanitariste ». Le combat philosophique ne pouvait ignorer les aspects religieux, scientifiques, éthiques ou économiques de l'esclavage. Parmi les ouvrages théoriques d'importance capitale, on doit mentionner *L'esprit des lois* de Montesquieu, *L'Encyclopédie*, dirigée par Diderot, *L'histoire philosophique et politique des deux Indes* de Raynal, *Le voyage à l'Île de France* de Bernadin de Saint-Pierre et *Les réflexions sur l'esclavage* de Condorcet.

Fidèle à l'esprit scientifique qui caractérise ces philosophes, Montesquieu se documente sur l'Afrique. Il est le premier écrivain dont les ouvrages témoignent d'une connaissance étendue des problèmes relatifs au continent noir. Roger Mercier montre bien que la part réservée à l'Afrique dans *L'esprit des lois* est plus importante que celle accordée à l'Amérique. Montesquieu, comme Diderot, met en évidence la relativité du jugement et de la perception esthétique. Les Noirs, écrit-il, peignent le diable d'une blancheur éblouissante « et leurs dieux noirs comme du charbon »⁹. L'exotisme propagé par *Les lettres persanes* a contribué pour beaucoup à l'apparition du personnage africain au théâtre et dans le roman, à partir de 1730.

L'esprit des lois est l'œuvre d'un juriste. Montesquieu saisit l'occasion pour défendre, au nom de la loi, les droits inaliénables de la personne humaine, de quelque pigmentation qu'il soit. La libération des Noirs, estime-t-il, serait la meilleure chose pour tous les gouvernements.

C'est par l'ironie que l'écrivain-juriste cherche à secouer la « mauvaise conscience » européenne devant le problème de l'esclavage :

« Les peuples d'Europe ayant exterminé ceux de l'Amérique, ils ont dû mettre en esclavage ceux d'Afrique pour s'en servir à défricher tant de terres [...] Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes : parce que, si nous les supposons des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous mêmes chrétiens »¹⁰.

⁸ L. F. Hoffmann. *Le nègre romantique, personnage littéraire et obsession collective*, Payot 1973.

⁹ Montesquieu. *Les lettres persanes*. LIX, éd. Masson t.I.3, p. 119, cf. B. Bercier, op.cit., p.74.

¹⁰ Montesquieu. *L'esprit des lois*, 1748, IV, 5.

¹¹ Montesquieu. *L'esprit des lois*, 1748, IV, 5.

¹² Voltaire. *Candide*, 1755 ; p. 75.

¹³ Voltaire. *Candide*, 1755 ; p. 75.

¹⁴ Voltaire. *Essai sur les mœurs*, tome II, Garnier, p. 805.

Après la publication du *Code noir*, Montesquieu s'inquiète des abus qu'il recèle. L'homme de loi défend la dignité du Noir en dénonçant les mauvais traitements qu'on prévoit encore d'infliger aux esclaves. Tout le monde perd en humanité si ces pratiques barbares sont maintenues ; l'esclave, bien sûr, mais aussi son maître et l'État :

« La servitude est récompensée par la paresse dont on fait jouir de pareils esclaves ; ce qui est encore pour l'État un nouveau malheur »¹¹.

C'est en se référant constamment aux lois que Montesquieu a gardé une cohérence interne à ses opinions sur le Noir.

Malheureusement, on ne peut en dire autant de Voltaire. Regis Antoine a évoqué, à juste titre, ses hésitations. Chez lui comme chez Buffon, les inhibitions, les préjugés et les classifications anciennes bloquent dès le départ toute réflexion constructive. A tout prendre, pour Voltaire, le Noir serait une espèce d'homme différent. Ses réflexions suggèrent qu'il mettrait facilement en doute l'unicité du genre humain. Dans son *Essai sur les mœurs*, malgré Montaigne et en dépit de Descartes, Voltaire exprime ainsi sa conviction personnelle : « si leur intelligence (les Noirs) n'est pas d'une autre espèce que notre entendement, elle est fort inférieure »¹². Dans *Candide*, le philosophe s'indigne bien de la situation de l'esclave ; l'esclavage est considéré comme un scandale anachronique. Mais c'est l'esclave qui intéresse Voltaire et non l'homme noir. Or, c'est en tant que Noir que le nègre de Surinam est esclave et s'exclame :

« Quand nous travaillons aux sucreries, et que la meule nous attrape le doigt, on nous coupe la main ; quand nous voulons nous enfuir, on nous coupe la jambe [...]. Les fétiches hollandais qui m'ont converti me disent tous les dimanches que nous sommes tous enfants d'Adam, Blancs et Noirs »¹³.

Manquant de probité intellectuelle élémentaire, pour une fois, le philosophe évalue mal les responsabilités dans l'organisation du commerce triangulaire. Il absout ainsi l'Europe « civilisée » et chrétienne et rejette désormais toutes les condamnations sur les Noirs :

« Nous n'achetons d'esclaves que chez les Nègres. On nous reproche ce commerce : un peuple qui trafique de ses enfants est plus condamnable que l'acheteur : ce négoce démontre notre supériorité ; celui qui se donne un maître était né pour en avoir »¹⁴.

Voltaire accepte la thèse de la supériorité de la race blanche et réfute l'idée de l'égalité des hommes, lui, le défenseur acharné des droits de l'homme. Cette apparente contradiction est le fait de son esprit essentiellement pratique et bourgeois. On sait qu'il admet l'existence d'un Dieu ; mais c'est pour faire peur à ses fermiers qui tenteraient de le voler.

Le Noir serait inférieur au Blanc et il le prouverait bien par ses inaptitudes et son comportement. Il raisonne mal ; son intelligence est en-dessous de celle qu'on admire chez les animaux et qui guide leurs instincts. L'espèce noire n'est pas faite pour les études : « ils combinent peu et ne paraissent pas faits ni pour les avantages ni pour les abus de notre philosophie »¹⁵.

Voltaire exprime là une opinion à tous égards dépréciative quant aux capacités intellectuelles de l'homme noir. En revanche, il loue son instinct guerrier et sa bravoure. Les Noirs sont, déclare-t-il, des « guerriers hardis et cruels dans l'empire de Maroc, souvent même supérieurs aux troupes basanées qu'on appelle blanches »¹⁶.

La force physique extraordinaire dont ils sont dotés ne peut être mise à profit que sous la férule d'un maître. Incapables de prendre des initiatives, ils reviennent vite à leur maître comme des chiens.

Parfois, pris de doute et de remords, semble-t-il, Voltaire revient sur ses opinions. C'est encore dans ses *Essais sur les mœurs* qu'il déclare : « Ils sont hommes comme nous, ils sont rachetés du sang d'un Dieu mort pour eux, et ensuite on les fait travailler comme des bêtes de somme »¹⁷.

En tout cas, Voltaire condamne l'esclavage comme étant une pratique illicite et sans profit. « Ce commerce n'enrichit point un pays ; bien au contraire, il fait périr des hommes, il cause des naufrages »¹⁸.

La position de Rousseau vis-à-vis du problème des Noirs est tout aussi ambiguë. On sait que le pédagogue a défendu dans *l'Emile* ou *de l'éducation de l'enfant* la thèse de l'influence du climat sur la réflexion et les mœurs.

Mais, il s'attaque particulièrement aux Noirs : « il paraît encore que l'organisation du cerveau est moins parfaite aux deux extrêmes. Les Nègres ni les Lapons n'ont pas le sens des Européens »¹⁹.

Cette affirmation catégorique classe le Noir sur l'échelle inférieure de la hiérarchie humaine. Plus loin, Rousseau exalte son chauvinisme : « Si je veux donc que mon élève puisse être habitant de la terre, je le prendrai dans une zone tempérée, en France, par exemple, plutôt qu'ailleurs »²⁰.

Selon les thèses de Rousseau, le Noir n'aurait pas besoin d'éducation parce que les nécessités vitales qui l'assaillent le retiennent pour la recherche des premiers éléments de subsistance. L'instruction et l'éducation ruinerait la condition naturelle des Noirs qui semblent bien constituer une sous-branche de l'espèce humaine. Quant au fameux droit d'esclavage contenu dans *l'Emile*, au Livre cinq, il est vite corrigé par le Livre premier *Du contrat social* : « Les mots esclave et droit sont contradictoires ». Mais les hésitations et les ambiguïtés de Voltaire et de Rousseau laissent le chercheur un peu amer. On comprend dès lors l'inconfort d'un Bernadin de Saint-Pierre : « Je suis fâché que des philosophes, qui combattent des abus avec tant de courage, n'aient que peu parlé de l'esclavage, ou du moins que pour en plaisanter »²¹.

Allusion sans équivoque à Montesquieu, à Voltaire et à Rousseau.

En 1755, Rousseau publie son *Discours sur l'inégalité parmi les hommes*, écrit un an plus tôt. Rousseau reprend dans ce développement l'idée fondamentale de son premier *Discours*, à savoir que la civilisation a corrompu le genre humain en détruisant ce qu'il y a de naturellement bon dans l'homme. Il oppose ce qu'était l'homme primitif, libre, sain, bon et heureux, à ce qu'il est devenu avec la civilisation : malheureux et esclave... Le philosophe déclare dans une antithèse et un raccourci saisissants : « Le fer et le blé ont civilisé les hommes et perdu le genre humain ». Mais, et c'est ici la nouveauté du second discours, le vice essentiel de la société, ce n'est pas seulement la corruption, c'est encore et surtout l'inégalité qui a créé des riches et des malheureux, des maîtres et des esclaves.

Rousseau recherche l'origine de cette inégalité : l'homme primitif était libre, donc jouissant de l'égalité parce qu'il ne dépendait que de la force de la nature. Mais avec le progrès, qui a amené la richesse, puis la jouissance de la propriété, les forces de la nature ont été remplacées

¹⁵ Voltaire. *Essai sur les mœurs*, tome II, Garnier, p. 305.

¹⁶ Voltaire. *Essai sur les mœurs*, tome II, Garnier, p.305.

¹⁷ Idem, p. 379.

¹⁸ Ibidem, p. 379.

¹⁹ Rousseau. *Emile*, Livre I, p. 1762.

²⁰ Idem.

²¹ Bernadin de Saint-Pierre. *Voyage à l'Île de France*, C. C. Paris Dupont, 1826, tome I, p. 162.

par ces forces issues du progrès ; et sous leur contrainte, l'homme a perdu sa liberté ; il est devenu esclave, d'où inégalité, despotisme. Et la société actuelle, par ses lois, a consacré cet état.

Rousseau a établi une distinction entre l'homme noir et l'esclave. S'il combat l'esclavage, il apparaît qu'il nourrit d'autres considérations envers le Noir pour qui la meilleure condition serait l'état de nature. Or, l'homme ne peut échapper à la société pour revenir à l'état de nature ; c'est la société elle-même qu'il faut transformer et c'est la Raison qui va régler le nouvel ordre social.

Dans le *Contrat social*, Rousseau expose théoriquement comment des dispositions nouvelles peuvent permettre de remplacer la liberté naturelle perdue par une liberté civile : « Les hommes devenant tous égaux par convention et de droit ».

L'égalité provient alors du fait que l'individu *aliène* sa liberté en faveur de la communauté et qu'il en reçoit des biens qui ne dépassent pas ses besoins. Pour corriger cela, le cas échéant, il faut supprimer les volontés particulières ; d'où nécessité d'une nouvelle organisation politique : une démocratie véritable où le peuple, maître absolu des biens, de la nation et de la religion, est le seul souverain. Il fait donc seul les lois. Dès lors, ces lois civiles prennent le caractère des lois naturelles et l'égalité devient réelle (et non plus formelle). Ainsi, l'homme du XVIII^e siècle peut reconstruire une société selon la nature.

Le *Contrat social*, parce qu'il n'était qu'une simple théorie, n'a pas été condamné. Mais les conséquences seront multiples après la mort de Rousseau : il a inspiré la Déclaration des droits de l'homme de 1789 (cf. préambule et articles 1, 3, 6, 12, 14).

Préambule : « Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont engagés à se conformer à l'idéal démocratique ».

- Art. 1. Hommes libres et égaux en droit.
- Art. 3. Toute souveraineté réside essentiellement dans la nation.
- Art. 6. La Loi, expression de la volonté générale.
- Art. 12. Force publique instituée pour l'avantage de tous.
- Art. 14. Des représentants du peuple sont admis ...

Debeuf, Engels, Marx, Lénine ont tiré plus tard toutes les conséquences de ces théories.

Pour cela justement, le combat révolutionnaire d'un Diderot ou d'un Condorcet est d'une si grande consolation pour celui qui ne veut pas désespérer de la « philo-

sophie ». Dans ses *Considérations sur les principaux événements de la Révolution française*, Condorcet a exprimé le regret que les engagements de la Révolution n'aient pas pris en compte la situation des esclaves noirs. Et l'on sait que Napoléon regrettera plus tard l'erreur historique qu'il a commise en ordonnant l'exécution de Toussaint-Louverture.

Condorcet a été président de la Société des amis des Noirs, à qui il dédia une épître dans ses *Réflexions sur l'esclavage des Nègres* :

« Quoique je ne sois pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les Blancs »²².

L'humaniste souscrit à la thèse de l'unicité du genre humain. Tous les hommes sont libres et doivent jouir de l'égalité qui est notre patrimoine commun. En effet, à l'état de nature, selon Rousseau, ont succédé les mécanismes des rouages de l'État. Ce qui est historiquement vrai, puisque, on le sait aujourd'hui, l'Afrique qu'on croyait le continent le plus « sauvage », était, elle aussi, administrée, depuis des siècles, par des chefs puissants et respectés. Partout, l'homme, pour se prémunir contre les agressions extérieures, s'est reconnu solidaire de ses semblables. La liberté des Blancs et des Noirs est liée. Avec une sincérité émouvante, Condorcet laisse entendre :

« [...] je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage ont fait rougir vos maîtres [...]. Mais cette injustice n'a été pour moi qu'une raison de plus pour prendre, dans un pays libre, la défense de la liberté des hommes »²³.

Quant à Diderot, on peut considérer que son intervention intempestive dans le débat sur l'émancipation des Noirs s'inscrit dans le mouvement général du renouvellement des valeurs entrepris au Siècle des lumières. Il s'agit d'admettre l'autre, d'accepter que l'altérité soit une alternative susceptible d'être valorisée. Les idées essentielles définissant une éthique et une esthétique nouvelles sont consignées dans son *Essai sur la poésie dramatique*.

Avant V. Hugo et Rousseau, Diderot défend la thèse de la relativité de la perception esthétique et raye d'un trait deux siècles de classicisme. « La poésie veut quelque chose d'énorme, de barbare et de sauvage »²⁴.

Plus un peuple est « civilisé », poli, moins ses mœurs sont poétiques ; tout s'affadit en s'adoucissant. Dans ses *Œuvres philosophiques*, Diderot s'adresse ainsi au

²² Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas. *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, in : « Œuvres », Didot, 1817, vol. VII. p. 60-140. [1^{re} éd. Neuchâtel, 1781].

²³ Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas. *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, in : « Œuvres », Didot, 1817, vol. VII. p. 60-140. [1^{re} éd. Neuchâtel, 1781].

Noir : « Tu es le plus fort ! [...]. Tu n'es pas esclave : tu souffrirais plutôt la mort que de l'être, et tu veux nous asservir »²⁵.

Image nouvelle du nègre, en vérité ! La race, qu'on croyait de toute éternité vouée à la servitude, se présente désormais en conquérante. L'homme, comme l'écrira plus tard Camus, se juge à sa capacité de refus. Diderot est convaincu des dispositions de l'homme noir à renverser un ordre injuste. Dans l'*Histoire des deux Indes*, ouvrage de Raynal auquel Diderot a collaboré, le philosophe prophétise de façon pathétique :

« Il ne manque aux Nègres qu'un chef assez courageux pour les conduire à la vengeance et au carnage. Où est-il ce grand homme, que la nature doit peut-être à l'honneur de l'espèce humaine ? Où est-il ce Spartacus nouveau ? »²⁶.

La première édition de l'*Histoire des deux Indes* date de 1786 ; en 1791 éclate la révolution des Noirs à Saint-Domingue, sous la conduite d'un descendant des rois du Dahomey, Toussaint-Louverture, le génie de la race, surnommé le Napoléon noir. Fièrement, il se présentait ainsi à l'empereur des Français : « Le Premier des Noirs au Premier des Blancs ». La capacité au commandement de ce Noir a étonné les contemporains. Et pour la première fois dans l'histoire du monde, une armée noire commandée par des généraux noirs a tenu tête à la plus grande puissance de l'époque. V. Hugo fera de cet affrontement le sujet de sa toute première œuvre *Bug Jargal*.

On pourrait résumer la tendance générale du XVIII^e siècle à propos de la question des nègres en assurant qu'au Siècle des lumières, les « littérateurs » faisaient à toute occasion la leçon à ceux qui niaient les droits des Noirs ; mais sur le fond du problème, ils partageaient les convictions de ceux qu'on appellera bientôt les réacteurs et plus tard les réactionnaires. Ils ne disaient jamais que le nègre est un homme intelligent et ne lui reconnaissaient que des vertus idéologiques ; qu'elles fussent éclairées ou

obscurantistes, ces consciences avaient la certitude que l'Africain appartenait à une espèce inférieure. Plus condescendante, une autre majorité estimait que les Noirs devaient leur bonheur à leur ignorance qui les mettait à l'abri des désirs contre-nature, générateurs des malheurs de l'homme. Aucune reconnaissance de l'égalité autre que formelle ; la croisade menée en ce sens était en réalité une manière ratiocinante de mépris, expression véhémement d'une certaine condescendance. Il y en a d'autres qui pensent que le Noir est laid, sans esprit, tout en s'attendrissant sur sa sagesse naturelle, inhérente à son état de primitif.

C'est à la longue que les esprits « éclairés », en luttant pour la suprématie des dogmes universels, en sont arrivés à défendre la cause des « nègres philosophes ».

Ornement ou symbole vivant, le nègre devint, au XVIII^e siècle, le sujet de dissertations idéologiques. Les encyclopédistes condamnèrent, au nom de la nature et de la raison, la traite, l'esclavage et le régime colonial. A la fin du siècle, à l'aube de la réaction du sentiment contre la raison, la littérature commença à célébrer le « nègre romantique ». Thème littéraire désormais, le Noir ouvre larges les portes du romantisme et surtout s'impose comme un argument majeur du combat doctrinal que mèneront les écrivains ; le Noir devint également la preuve irréfutable de la justesse de la cause défendue par les philosophes, lui, la victime de l'obscurantisme que condamnent les Lumières et la loi naturelle.

Le Noir mérite désormais, qu'au nom des principes consacrés par la Raison, on engage une juste guerre qui lui rende la liberté. Selon l'Encyclopédie, la traite, « cet achat des nègres » pour les réduire en esclavage, est un négoce qui viole la religion, la morale, les lois naturelles, et tous les droits [de la nature] de l'homme²⁷. □

²⁵ Diderot. *Essai sur la poésie dramatique*, in *Œuvres esthétiques*, par Paul Vernier, éd. Garnier, Paris 1969, p. 280-281.

²⁶ Diderot. *Œuvres philosophiques*, éd. Garnier, Paris 1981, p. 481.

²⁷ Diderot et Raynal. *Histoire des deux Indes*, éd. 1774, Liv. XI, ch. XXI ; Liv. XIII, ch. XXVII.

²⁸ Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, 1780, tome 34, p. 216.

Références bibliographiques

AMELA Y. E. A. Négrophilie dans la poésie française, négrophobie dans la prose française, *L'Afrique littéraire*, n° 58, p. 90 sq.

– *L'Afrique comme thème poétique dans la littérature française au XIX^e siècle. V. Hugo, Nerval, Baudelaire, Rimbaud.* Thèse de Doctorat d'État. Université Paris XII, 1987.

– Images du Noir dans la littérature occidentale. Quelques grands auteurs. *Notre Librairie* n° 90 oct.-déc. 1987, p. 40-47.

– Bernadin de Saint-Pierre, *Voyage à l'Île de France*, Paris, Dupont 182 p.

CONDORCET J.-A.-N. *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, in Œuvres, Didot, 1947 vol. VII, p. 60-140 [Première édition, Neuchâtel, 1761].

DIDEROT. *Essai sur la poésie dramatique*, Œuvres esthétiques par Paul Vernière, Paris Ed. Garnier, 1959 ; Œuvres philosophiques, Paris, Ed. Garnier, 1951.

HOFFMAN L.-F. *Le Nègre romantique, personnage littéraire et obsession collective*, Payot, 1973.

JAMESON R. P. *Montesquieu et l'esclavage*, Étude sur les origines de l'opinion anti-esclavagiste en France au XVIII^e s. Paris, Hachette.

MONTESQUIEU.

– *Les lettres persanes*. Paris, éd. Masson, T. I 1746.

– *L'esprit des lois*, 1748.

SEEBER D. E. *Anti-Slavery opinion in France during the second half of Eighteenth Century*, les Belles lettres 1937.

ROUSSEAU. *L'Emile*, Livre I, 1762.

VOLTAIRE.

– *Essai sur les mœurs*, éd. Garnier.

– *Candide*, 1769.

ZURARA. *Chroniques de Guinée*, traduction française de Léon Bourdon et Roger Ricard, mémoires de l'IFAN, 90, 1960 p. 60-68.

Résumé L'homme noir participe-t-il du genre humain ? Au XVIII^e siècle, le siècle des droits de l'homme, la réponse n'était toujours pas claire et définitive. La littérature philosophique en France, en dégageant les principes fondateurs des droits de l'Homme, semble parfois ignorer l'Homme noir en faisant de lui une espèce particulière du genre humain qui « n'avait pas droit à tous les Droits ». Ce n'est donc pas chez les grands auteurs qu'on trouvera la réponse la plus claire à cette grande question ontologique et morale.

Abstract Is the black man a human being ? In France, during the XVIIIth century, the so called human rights century, the answer was not always clear and definite. The literature of philosophy, while determining the fundamental principles of human rights, seems sometimes to ignore the Black, them a particular species of human kind which « did not have access to all the Rights ». It is not hence with the great writers of « Le Siècle des lumières » that we will find the best answer to this heavy ontological and moral question.